

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 29 août 2024

Date de convocation : 24 août 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Procurations : 2 Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 août à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER

ABSENTS : Francine BOURDA, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉS : Bérénice DABAN, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Bérénice DABAN à Marie-Françoise CAPELANI, Frédéric TABONE à Christian CLAVARET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2024-27 : Nomination du coordonnateur communal pour le recensement de la Population 2025

- Vu le code général des collectivités locales,
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,
- Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2025 les opérations de recensement de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Madame Delphine CRISTOBAL est désignée coordonnateur communal.

AUTORISE le Maire à signer son arrêté de nomination.

VOTE

POUR	17
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

